



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

l'enseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200) et le au
SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée
et le Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Date d'émission 25-mai-2022

Date de révision 25-mai-2022

Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Enduro Conversion Varnish Satin

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit BLK369

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Revêtement bois
À usage professionnel seulement

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

General Finishes
2462 Coporate Circle
East Troy, WI 53120
Phone 1-800-783-6050

Distributeur

Wood Essence
2343 1st Ave North, unit B
Saskatoon, SK S7K 2A2
Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products
180 Ave Du Voyageur
Pointe-Claire, QC H9R6A8
Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools
1090 Morrison Drive
Ottawa, ON K2H1C2
Phone 613-596-0350

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24
Chemtrec 1-800-424-9300
+1 703 527 3887 (CHEMTREC International)

2. Identification des dangers

Classification

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon les normes des États-Unis sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA 2012 ou par le Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015).

Éléments d'étiquetage**Mentions de danger**

Non classé.

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substance**

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol	34590-94-8	1 - 10	-	-
1-Butoxy-2-propanol	5131-66-8	1 - 5	-	-
Alcool isopropylique	67-63-0	< 1	-	-
Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle	143-22-6	< 1	-	-

4. Premiers soins**Description des premiers soins****Conseils généraux**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Inhalation

Déplacer à l'air frais.

Contact avec les yeux

Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières.

Contact avec la peau

Laver la peau à l'eau et au savon.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Symptômes**

Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Note aux médecins**

Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun renseignement disponible.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Aucun renseignement disponible.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	S'assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux.
Autres renseignements	Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
--	---

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Craint le gel.
---------------------------------	----------------

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol 34590-94-8	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 600 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 600 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 900 mg/m ³ (vacated) S* S*	IDLH: 600 ppm TWA: 100 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 900 mg/m ³

Alcool isopropylique 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m ³ (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol 34590-94-8	TWA: 100 ppm TWA: 606 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 909 mg/m ³ Skin	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm Skin	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm Skin	TWA: 100 ppm TWA: 606 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 909 mg/m ³ Skin
Alcool isopropylique 67-63-0	TWA: 200 ppm TWA: 492 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 984 mg/m ³	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 985 mg/m ³ STEL: 500 ppm STEL: 1230 mg/m ³

Limites d'exposition professionnelle biologique

Nom chimique	ACGIH
Alcool isopropylique 67-63-0	40 mg/L - urine (Acetone) - end of shift at end of workweek

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	
État physique	Liquide
Couleur	Blanc laiteux
Odeur	Faible
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	7.5 - 8.5	
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition		Aucune donnée disponible
Point d'éclair		Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible

Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité relative	8.56	
Solubilité dans l'eau		Soluble dans l'eau
Solubilité(s)		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	250 - 400 cP	Aucune donnée disponible
<u>Autres renseignements</u>		
Propriétés explosives		Aucun renseignement disponible.
Propriétés comburantes		Aucun renseignement disponible.
Point de ramollissement		Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire		Aucun renseignement disponible
Teneur en COV (%)		Aucun renseignement disponible
VOC		< 210 g/l
Masse volumique du liquide		Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente		Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Ne pas congeler.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec les yeux	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Aucun connu.
------------------	--------------

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

ETAmél (orale) > 5000 mg/kg

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol	= 5.35 g/kg (Rat)	= 9500 mg/kg (Rabbit)	-
1-Butoxy-2-propanol	= 1900 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Alcool isopropylique	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	> 10000 ppm (Rat) 6 h
Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle	= 5300 mg/kg (Rat)	= 3540 mg/kg (Rabbit)	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Aucun renseignement disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques**Écotoxicité**

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol 34590-94-8	-	LC50: >10000mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: =1919mg/L (48h, Daphnia magna)
Alcool isopropylique 67-63-0	EC50: >1000mg/L (96h, Desmodemus subspicatus) EC50: >1000mg/L (72h, Desmodemus subspicatus)	LC50: =9640mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =11130mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >1400000µg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =13299mg/L (48h, Daphnia magna)
Éther de triéthylèneglycol et de	EC50: >500mg/L (72h,	LC50: =2400mg/L (96h,	-	EC50: >500mg/L (48h,

monobutyle 143-22-6	Desmodemus subspicatus)	Pimephales promelas)	Daphnia magna)
------------------------	----------------------------	----------------------	----------------

Persistence et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol 34590-94-8	0.35
1-Butoxy-2-propanol 5131-66-8	1.2
Alcool isopropylique 67-63-0	0.05
Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle 143-22-6	0.51

Mobilité dans le sol Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

Californie - Informations sur les déchets Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol - 34590-94-8	1.0
Alcool isopropylique - 67-63-0	1.0
Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle - 143-22-6	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol 34590-94-8	X	X	X
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X
Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle 143-22-6	X	-	X
Éther monométhyle de propylèneglycol 107-98-2	X	X	X
Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	X	-	X
Diméthylamino-2 éthanol 108-01-0	X	X	X
Hydroxyde ammonium 1336-21-6	X	X	X
Nitrate de magnésium	X	X	X

10377-60-3			
------------	--	--	--

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers particuliers -
	0			
HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité 0	Dangers physiques 0	Protection individuelle
	0			X

Légende Étoile des risques chroniques * = *Danger chronique pour la santé*

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 25-mai-2022

Date de révision 25-mai-2022

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique